



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240613-DEL\_34\_2024-DE



**Délibération n°034 /2024**

**OBJET : Création d'emploi – Chargé(e) de gestion des Ressources Humaines  
et Comptable**

*L'an deux mil vingt-quatre, et le treize Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 06 Juin 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 9**

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés : BERARD Nicolas**

**Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas**

**Secrétaire de séance : BARBIER Sarah**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 313-1 ;

**VU** le budget de la mairie de Scientrier ;

**CONSIDERANT** que Madame le Maire, expose la nécessité de réorganiser les services de la Mairie, et donc de créer un emploi permanent ;

**CONSIDERANT** les tâches à effectuer, Madame le Maire, propose au conseil municipal de créer, à compter du 20 août 2024 :

Un emploi permanent de Chargé(e) de gestion RH et comptable, relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures ;

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire ;

**CONSIDERANT** l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, Mme le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 °

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, il est précisé que :

- Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- L'agent contractuel sera chargé de gérer les Ressources Humaines et d'assurer la gestion comptable,
- Le diplôme attendu est de niveau V minimum , et une expérience d'un an en qualité de gestionnaire RH au sein d'un établissement public est souhaitée,
- La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 389 ou au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de Rédacteur.

Commune de Scientrier – 19 rue de la Mairie – 74 930 SCIENTRIER

[www.scientrier.fr](http://www.scientrier.fr) – [contact@scientrier.fr](mailto:contact@scientrier.fr) – 04 50 25 51 11

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ** le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent selon les conditions suivantes :

**Article 1 : création et définition de la nature du poste**

Il est créé un emploi permanent sur le grade de Rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B (Filière Administrative), pour effectuer les missions de chargé(e) de gestion RH et comptable.

**Article 2 : temps et lieu de travail**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaire, à compter du 20/08/2024.

**Article 3 : Recrutement d'un agent contractuel - Article L.332-14 du code général de la Fonction Publique**  
1° Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi, ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il est autorisé de recruter un agent contractuel, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

2° Le contrat sera conclu pour une durée maximale d'un an et renouvelable 1 seule fois.

3° L'agent contractuel devra détenir un diplôme de niveau V au minimum, et une expérience d'au moins un an de gestionnaire RH au sein d'un établissement public est souhaitée.

4° La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 389 et au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de Rédacteur. A cela s'ajoute les suppléments et les indemnités prévues par délibération.

**Article 4 : crédits**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 du budget de l'exercice en cours.

**Article 5 : exécution**

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement selon la procédure de déclaration d'emploi.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

